

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du mercredi 6 juin 2018**

<b>N° de délibération : 2018-16-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Budget</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Autorisation du Président à signer des contrats de prêt dans le cadre d'une consultation pour la conclusion de plusieurs emprunts au bénéfice de Charente Numérique</b>

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin à 14H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEUGENDRE	<b>X</b>			
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
Mme Catherine PARENT		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT	<b>X</b>			
M. Mathieu HAZOUARD		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ
M. Jonathan MUÑOZ	<b>X</b>			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Alain THOMAS
M. Alain THOMAS	<b>X</b>			
M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Joël PAPILLAUD		<b>X</b>		M. Patrick EPAUD, suppléant
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Dix-neuf délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-huit droits de vote sur quarante-huit (100 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le plan de financement du programme d'aménagement numérique très haut débit est établi sur la base des recettes suivantes (hors remboursement de la TVA) :

Financier	Montant	Type	Temporalité
Etat (FSN)	66,8 M€*	Subvention	Tous les 6 mois, sur la base de la facturation des travaux validée
Département	24,4 M€	Fonds de concours	Par acomptes.
Région	24,4 M€	Fonds de concours	Par acompte et périodiquement à partir d'un montant de nouveaux travaux, sur la facturation des travaux validée.
Europe (FEDER et FEADER)	11,7 M€	Subvention	Une fois par an, sur la base de la facturation des travaux validée.
SDEG16 (EPCI)	30,1 M€	Participation	Emprunt sur 30 ans contracté par Charente Numérique et remboursé par les EPCI via le SDEG 16.
Charente Numérique	13,5 M€	Emprunt bancaire	Remboursement de l'emprunt à partir des recettes de commercialisation.
<b>TOTAL</b>	<b>170,9 M€</b>		

\*M€ = millions d'euros

Considérant la réunion du syndicat du 7 février 2018 qui a permis de fixer les enjeux et le cadre de souscription d'emprunts au bénéfice de Charente Numérique ;

Considérant que pour assurer le financement du projet, dans une période où la hausse des taux d'intérêts reste contenue, Charente Numérique a lancé une consultation le 27 avril dernier auprès de six (6) établissements bancaires (Arkéa, Banque postale, Crédit agricole, Caisse d'épargne, Caisse des dépôts et des consignations, Société générale) pour la souscription d'emprunts pour un montant total de 42,223 millions d'euros avec une date limite de réception des offres fixée au 8 juin 2018 à 12h00 ;

Considérant que les caractéristiques des emprunts susceptibles d'être souscrits sont les suivantes :

Numéro emprunt	Durée	Montant total	Tirages prévisionnels	Caractéristiques
1	30 ans	14 500 000 €	2018 : 9,5 M€ (juillet 2018)  2019 : 5 M€	Taux fixe ou taux faiblement variable (ex : indexé sur le taux du livret A) ;  Mobilisation de l'emprunt en 12 mois ;  Remboursement du principal différé de 12 mois.
2	30 ans	14 000 000 €	2019 : 5,3 M€  2020 : 8,7 M€	Taux fixe ou taux faiblement variable (ex : indexé sur le taux du livret A) ;  Mobilisation de l'emprunt en 24 mois ;  Remboursement du principal différé de 24 mois.
3	20 ans	13 500 000 €	2018 : 7 M€  2019 : 6,5 M€	Taux fixe ou taux faiblement variable (ex : indexé sur le taux du livret A) ;  Mobilisation de l'emprunt en 12 mois ;  Remboursement du principal différé de 48 mois <u>attendu</u> (les candidats peuvent proposer une durée inférieure pouvant aller jusqu'à 24 mois).
4	9 ans	223 000 €	2018 : 223 000 € (juillet 2018)	Taux fixe ;  Mobilisation de l'emprunt en une seule fois, dès conclusion ;  Remboursement du principal non différé.

Considérant que les tirages prévisionnels pourront évoluer en fonction des besoins de trésorerie de Charente Numérique et qu'ils pourront concerner la totalité ou une partie de l'emprunt, être effectués à n'importe quelle date dans l'année, avec un préavis à préciser sans dépasser la durée maximum de mobilisation indiquée dans le tableau ci-dessus ;

Considérant qu'il est rappelé au Comité syndical que les emprunts bancaires susceptibles d'être contractés par Charente Numérique auprès des candidats ont pour objectif :

- pour les deux premiers emprunts (n° 1 et 2), la prise en charge par Charente Numérique de la participation du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) et de ses membres (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)) soit un total de 28,5 M€, les EPCI membres du SDEG 16 apportant une participation forfaitaire dès 2018 ;
- pour l'emprunt n° 3, la prise en charge de la part d'autofinancement de Charente Numérique qui sera remboursée à partir des recettes perçues par Charente Numérique avec un décalage dans le temps lié à la commercialisation du réseau FttH (fibre optique jusqu'à l'abonné) par la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit ;
- pour l'emprunt n° 4, le financement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire des anciennes Communautés de communes intégrées à la Communauté d'Agglomération GrandAngoulême et qui a fait l'objet d'un contrat de transfert en pleine propriété (cocontractants : SDEG 16 et Charente Numérique) au bénéfice de Charente Numérique.

Considérant que les propositions des établissements bancaires seront examinées à l'aune des conditions suivantes :

- d'une part, les taux d'intérêts proposés et les conditions financières (commissions et frais divers) ;
- d'autre part, la valeur technique de l'offre qui sera appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés : conditions de remboursement anticipé, conditions de tirage, durées de mobilisation de l'emprunt, conditions de remboursement du principal différé, absence de commissions...

**DECIDE d'approuver la souscription d'un programme d'emprunts au bénéfice de Charente Numérique pour un montant total de 42,223 millions d'euros et d'autoriser le Président de Charente Numérique à signer l'ensemble des contrats de prêt relatifs aux emprunts bancaires n° 1, 2, 3 et 4 dont les caractéristiques sont décrites dans la présente délibération.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT	X			
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à M. Jonathan MUÑOZ)	X			
M. Jonathan MUÑOZ	X			

<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE (pouvoir donné à M. Alain THOMAS)	<b>X</b>			
M. Alain THOMAS	<b>X</b>			
M. Bernard DUPONT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
M. Jean-Louis MARSAUD	<b>X</b>			
M. Patrick EPAUD Suppléant de M. Joël PAPILLAUD	<b>X</b>			
M. Christian VIGNAUD	<b>X</b>			
M. Dominique de CASTELBAJAC	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**